

dans une certaine mesure, qu'il est le père de cette contrée. On a parlé beaucoup de l'antagonisme des races, mais cet antagonisme a cessé le jour où le gouvernement anglais a accordé le gouvernement responsable au Canada, en vertu duquel tous les habitants de ce pays, sans distinction d'origine ou de croyance, ont été placés sur un pied d'égalité. (Écoutez ! écoutez !) L'animosité de race a trouvé son tombeau dans les résolutions du 3 septembre 1841, et j'espère n'en entendre jamais plus parler. Notre position nous commande une tolérance mutuelle. Notre existence ne doit être qu'une longue suite de compromis. La tolérance est nécessaire, non-seulement dans la vie publique, mais encore dans la vie privée. Si dans une famille un de ses membres veut que tous les autres plient devant lui, il y aura trouble, et il en est ainsi dans toutes les relations humaines possibles. Je crois que les franco-canadiens feront tout en leur pouvoir pour rendre justice à leur concitoyens d'origine anglaise, et il ne faut pas oublier que si les premiers sont en majorité dans le Bas-Canada, les anglais seront en majorité dans le gouvernement général, et qu'aucun acte d'injustice réelle ne pourra être commis, sans qu'il soit redressé par le parlement fédéral. J'ai donné au conseil les motifs qui m'ont engagé à prendre la responsabilité de présenter cette mesure importante, et j'ai la confiance qu'ils seront acceptés comme suffisants. Quand l'occasion se présentera de discuter les détails, je serai prêts à donner toutes les explications nécessaires, et quant au mode et au temps de la discussion, je laisse au conseil à décider. (Applaudissements.)

L'HON. M. FERGUSON BLAIR.— (Vu le bruit qui se faisait dans la chambre, le sténographe ne put saisir les premières observations faites par l'hon. député, si ce n'est qu'il dit qu'il acceptait individuellement la responsabilité des paroles qu'il allait prononcer ; qu'il ne parlait au nom d'aucun parti en chambre. Il ajouta également qu'il n'était pas d'avis que les luttes et les difficultés politiques auxquelles l'hon. premier ministre a fait allusion, étaient suffisantes pour justifier les grands changements constitutionnels proposés aujourd'hui.) Je crois que dans les luttes que se sont livrées les partis pour arriver au pouvoir, l'opposition a fait fausse route en cherchant à renverser le ministère avant d'être elle-même prête à entrevoir la possibilité de pouvoir administrer le gouvernement avec succès. C'était le système suivi en Angleterre, et un fait

survenu récemment dans le parlement impérial servira à l'exemplifier. M. D'ISRAËLI eût pu renverser le ministère quand se présenta la discussion sur la question Danoise, mais sachant qu'il ne pourrait pas former une administration puissante, un grand nombre de ses partisans s'abstinrent de voter. Un pareil état de choses pouvait aussi bien arriver dans une assemblée de 300 que dans une assemblée de 600 membres ; je ne vois pas en conséquence comment les changements proposés pourraient avoir l'effet de prévenir les difficultés de même nature qui pourront s'élever plus tard dans le gouvernement général et embarrasser sa marche comme elles ont embarrassé celle du gouvernement du Canada. Mais si l'on envisage le projet sous la forme en laquelle il est présenté, et si l'on relègue dans l'oubli toutes les querelles de partis et les accusations portées contre les hommes publics placés au timon des affaires, l'on devra convenir qu'il devient du devoir de cette Chambre de l'accepter ou de le repousser. A la vérité, je ne saurais faire autrement que d'attacher un grand poids à un projet préparé par des hommes appartenant à des écoles politiques différentes, par des hommes éminents qui s'étaient rencontrés dans le but avoué de le mener à terme et qui de plus en avaient accepté toutes les conditions ; s'il était entravé par des amendements sérieux de nature à en ajourner l'exécution, un pareil délai serait fatal ; s'il doit passer, je suis d'opinion qu'il devrait l'être assez à bonne heure pour qu'il puisse être soumis au gouvernement impérial cette année. Je ne m'inquiéterai pas de savoir, si l'union contribuera à augmenter la puissance des provinces intéressées. Il est hors de doute qu'elle ajoutera beaucoup à leur honneur et à leur réputation, et chez nous et chez l'étranger (Écoutez !) Le peuple anglais repose une grande foi dans les changements que nous discutons en ce moment, et les envisage comme très propres à perpétuer pour longtemps encore les liens qui unissent ces provinces à l'Empire. Mais l'on sait fort bien qu'il existe en Angleterre un parti anti-colonial, qui persiste à prétendre qu'il serait avantageux à la nation de se débarrasser de ses colonies. La question de les défendre est très perplexe, et à moins d'en arriver à l'adoption d'un projet de cette nature, elle ne tardera pas à présenter de bien graves difficultés ; et croyez-le, si ce projet est repoussé, notre crédit aura grandement à en souffrir, (Écoutez ! Écoutez !) S'il est